

## Comment devenir membre du PFBC ?

Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) est ouvert à tous les États, aux organisations et institutions internationales, aux ONGs, groupes de recherches et au secteur privé sur une base volontaire. Afin de formaliser l'adhésion, le PFBC recommande aux membres potentiels de suivre la procédure suivante:

- Le membre potentiel doit prendre connaissance du « **cadre de coopération des membres du PFBC** » et **s'engager à le respecter**. Ce cadre de coopération est disponible en anglais et en français sur le site web (documents clés) : Cliquez ici pour télécharger le cadre de coopération : <http://cbfp.org/keydocs.html> et <http://cbfp.org/docclefs.html> ;
- Une lettre de demande dirigée au Facilitateur M. Gaston Grenier par courrier électronique ([gaston.grenier@pfb-cbfp.org](mailto:gaston.grenier@pfb-cbfp.org)) qui marque l'accord du nouveau membre avec les principes du cadre de coopération et son engagement à le respecter. Cette lettre doit décrire les grands axes/priorités de la programmation du nouveau membre en lien avec le Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)- Cliquez ici pour télécharger le document: <http://pfb-cbfp.org/docclefs.html> ;
- La nomination d'une ou plusieurs personnes de contact (au siège, dans la région) dont l'une doit être identifiée comme point focal ;
- Après réception de la lettre d'adhésion du membre potentiel, la Facilitation du PFBC diffuse un communiqué parmi les partenaires afin qu'ils soient informés de l'admission du nouveau membre.

**L'adhésion au PFBC n'a pas d'incidence financière directe et est gratuite.** Cependant le nouveau partenaire doit être actif au sein du PFBC et ses contributions peuvent prendre diverses formes:

- Partage des informations sur les activités du partenaire avec les autres membres ;
- Offre de conseil et de services aux partenaires en particulier à ceux qui appartiennent au Bassin du Congo ;
- Co-financement d'initiatives communes sur une base volontaire ;
- Livraison de programmes/projets qui s'inscrivent dans les axes du Plan de convergence de la COMIFAC ;
- Participation aux réunions du PFBC (Plénières, Comités Consultatif Régionaux (CCR) et les ateliers thématiques) ;
- Pladoyer en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers de la zone COMIFAC.

**La Facilitation canadienne souhaite la bienvenue à tous nos nouveaux membres**